



AUABC
Conseil Consultatif de l'Union
Africaine sur la Corruption

NOTE CONCEPTUELLE

**DIALOGUE AFRICAIN SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU TITRE DE
2021, SOUS LE THÈME :**

**« COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES : ACTEURS ESSENTIELS DANS
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA
PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ».**

9-11 NOVEMBRE 2021

1. Contexte

L'éradication de la corruption et de ses effets demeure un défi pour le continent car ce fléau compromet la réalisation du développement durable, de la croissance inclusive et de la bonne gouvernance, qui sont essentiels à la concrétisation des aspirations de l'Agenda 2063. Reconnaisant le rôle que les communautés économiques régionales (CER) et leurs membres jouent dans la lutte contre la corruption, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPLCC), en son article 19(4), oblige les États parties à

Collaborer étroitement avec les institutions financières internationales, régionales et sous régionales pour bannir la corruption dans les programmes d'aide au développement et de coopération. Par ailleurs, la Convention reconnaît que la responsabilité première de la lutte contre la corruption incombe certes à chaque État, mais il est tout aussi impératif de mettre en place au niveau des sous-régions des mécanismes pour faire face à ce fléau. L'article 19(2) de la CUAPLCC exige des États parties de promouvoir la coopération régionale, continentale et internationale dans la prévention des pratiques de corruption, dans des transactions commerciales internationales.

En outre, la récente Décision de l'Union africaine¹ sur la réforme institutionnelle lors de la onzième session extraordinaire de son Conseil exécutif a reconnu la nécessité de mettre en place une répartition claire du travail et une collaboration effective entre l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER), les États membres et d'autres institutions continentales. Considérant notamment les principes de subsidiarité et des avantages comparatifs, l'UA a invité les organes de l'UA et les CER à harmoniser leurs politiques et à renforcer leur collaboration.

En application de cette Décision, le Conseil a consacré ses actions de 2021 à la promotion d'une collaboration plus étroite ainsi qu'à l'harmonisation des efforts entre et avec les Communautés économiques régionales au moyen d'une coopération renforcée et de la promotion des synergies autour des interventions de lutte contre la corruption sur le continent. L'édition de 2021 du Dialogue africain sur la lutte contre la corruption est donc placée sous le thème : « **Communautés économiques régionales : Acteurs essentiels de la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption** ».

2. Objectifs et résultats attendus

Le Dialogue 2021 sur la lutte contre la corruption se veut une plateforme pour souligner l'importance des synergies et d'une collaboration plus forte entre l'Union africaine, les Communautés économiques régionales et les États parties, ainsi que les principales parties prenantes du paysage de la lutte contre la corruption, notamment la société civile, les médias et les organisations internationales. Il réunira les représentants des États membres, des organisations internationales, des agences nationales de lutte contre la corruption, de la société civile, du monde universitaire et d'autres acteurs.

Objectifs spécifiques du Dialogue:

¹ EXT/Assembly/AU/Dec.104(XI)

- a) Dresser l'état des lieux des efforts de lutte contre la corruption au niveau des communautés économiques régionales en Afrique ;
- b) Mettre en évidence les instruments (cadres, politiques et lois) adoptés par les CER pour promouvoir la lutte contre la corruption ;
- c) Identifier les meilleures pratiques qui contribuent à la lutte contre la corruption au sein des CER ;
- d) Intensifier la sensibilisation autour de la Journée et du Dialogue africains de/sur la lutte contre la corruption ; et
- e) Promouvoir l'engagement et établir des relations plus étroites avec et entre le CCUAC, les CER, les autorités nationales de lutte contre la corruption, la société civile et d'autres acteurs nationaux clés.

Résultats attendus du Dialogue :

- i. Un engagement plus profond entre les CER, les autorités nationales de lutte contre la corruption, les organisations de la société civile autour des efforts de lutte contre la corruption ;
- ii. Des recommandations et des stratégies à soumettre pour examen aux organes politiques de l'Union africaine ainsi qu'aux autres acteurs concernés.

3. Méthodologie

En raison des contraintes liées à la pandémie de la COVID-19, toutes les activités se dérouleront en virtuel et des plateformes en ligne pour la participation seront communiquées en temps voulu. Les activités envisagées sont les suivantes : -

- (a) Lancement de la stratégie d'engagement entre les CER et le CCUAC ;
- (b) Série de webinaires et de discussions de groupe ;
- (c) Organisation du troisième Forum africain des acteurs non étatiques de la lutte contre la corruption, en marge du Dialogue ; et
- (d) Présentation des résultats de la recherche sur l'état des lieux aux niveaux des CER et des autorités nationales de lutte contre la corruption.

Les services d'interprétation simultanée seront assurés en arabe, anglais, français et portugais. Tous les documents relatifs à l'événement seront disponibles sur le site internet du Conseil consultatif sur la corruption.

Pour plus d'informations ou pour faire part de vos idées, bien vouloir vous adresser au Secrétariat du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption à l'adresse: AUABCRegistry@africa-union.org